

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.05.04 Convocation du 18.05.2004

Compte rendu affiché le 28 Mai 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : MISSION CARTOGRAPHIE  
ET PLANIFICATION**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, M. GONDELAUD,  
Mme ZUILI, M CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET,  
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| en exercice :         | 29 |
| présents              | 23 |
| votants               | 26 |

**Absents représentés :** M. FAURE par M. GONDELAUD - Mme WYMAN par Mme GUERIN -  
M. GOSSET par M. OLLIVIER

**Absents excusés :** Mmes BROSSARD, BERRA, M. FERNANDES

Madame l'Adjointe déléguée pour le personnel explique que la mise à jour des documents cartographiques de la commune et la création d'un service "*Ressources Urbaines*" a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire.

Elle propose en conséquence, de mettre en place une mission complémentaire permettant, compte tenu du surcroît occasionnel de travail, d'atteindre l'objectif d'un service opérationnel en fin d'année. Le terme ultime de cette coopération contractuelle est décembre 2004.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-156 du 21.01.1984 portant organisation de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 88-145 du 15.02.1988 relatif aux emplois non permanents de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'avis de la commission du personnel,
- Dit qu'il convient de mettre en place la mission définie ci-dessus,
- Dit que la rémunération de l'intéressé restera calculée sur la base de l'indice brut 426 indice majoré 377,
- Fixe le terme du contrat au 31.12.2004,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment la signature du contrat.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 mai 2004

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 28 mai 2004  
- de la publication le 29 mai 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 mai 2004